

**Copie à publier aux annexes au Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe**



Réservé
au
Moniteur
belge



20004862

Hinterlegt bei der Kanzlei
des Unternehmensgerichts EUPEN

29. Nov. 2019

IA/
der Greffier Greffe

N° d'entreprise : **0402 316 705**

Nom

(en entier) : **Les Autobus Blaise**

(en abrégé) :

Forme légale : **Société Privée à Responsabilité limitée**

MONITEUR BELGE

31-12-2019

BELGISCH STAATSBLED

Adresse complète du siège : **John Cockerillstrasse 17, 4780 Saint Vith**

Objet de l'acte : Renouvellement mandat du commissaire, démission - nomination gérant, attribution procuration spéciale

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2019

L'assemblée décide, à l'unanimité des voix de renouveler le mandat de Ernst & Young Réviseurs d'Entreprises CVBA, ayant son siège social situé à 1831 Diegem, De Kleetlaan 2, représentée par Monsieur Ronald Van Den Ecker, en tant que commissaire de la société pour une période de trois ans dont le premier exercice est 2019.

L'assemblée décide de conférer à Mr. Tim Baart, Mr. Wouter D'herde et Mme Hilde Tobback, respectivement avocats et employée à Laga, ayant son siège à Luchthaven Brussel Nationaal 1J, 1930 Zaventem, une procuration spéciale afin de publier les décisions prises par les administrateurs et actionnaires aux annexes du Moniteur belge, au Banque Carrefour des Entreprises et au Registre du personnes Morales ainsi que signer tous les documents nécessaires.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale spéciale du 16 octobre 2019

L'assemblée prend acte de et ratifie la démission de Transart BVBA, représentée par son représentant permanent Monsieur Luc Juliet en tant que gérant de la société et ce avec effet au 1er octobre 2019.

L'assemblée générale remercie le gérant démissionnaire pour la façon dont il a exercé son mandat et pour la contribution qu'il a apportée au développement de la société.

Le gérant démissionnaire recevra, par la prochaine assemblée générale annuelle qui délibérera et décidera sur l'approbation des comptes annuels, décharge pleine et entière pour toute responsabilité encourue dans le cadre de l'exercice de son mandat jusqu'au jour de sa démission, sauf en cas de faute de gestion grave et lourde.

L'assemblée décide de ratifier la nomination de Essoral BVBA, ayant son siège social à Hertoginstraat 98, 2300 Turnhout, représentée par son représentant permanent Mr Joris Larosse, en tant que gérant de la société à partir du 1er octobre 2019.

Le gérant accepte son mandat et il exercera son mandat à titre gratuit.

En conséquence, la direction de la société sera composée des gérants suivants à partir du 1er octobre 2019 :

- Essoral BVBA, représentée par son représentant permanent, Mr Joris Larosse ;
- Mr François Gohy ;
- Mr Michel Wagner.

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/01/2020 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).

Réservé
au
Moniteur
belge

L'assemblée décide de conférer à Mr. Tim Baart, Mr. Wouter D'herde, Mr. Bert Verhoeven et Mme Hilde Tobback, respectivement avocats et employée à Laga, ayant son siège à Luchthaven Brussel Nationaal 1J, 1930 Zaventem, une procuration spéciale afin de publier les décisions prises par les administrateurs et actionnaires aux annexes du Moniteur belge, au Banque Carrefour des Entreprises et au Registre du personnes Morales ainsi que signer tous les documents nécessaires.

Pour copie conforme

Hilde Tobback
mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 08/01/2020 - Annexes du Moniteur belge